



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-14) PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION 2018/2019

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180627-lmc1H5312H1-DE Date de réception en Préfecture : 29/06/2018 Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84/594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction publique territoriale et notamment son article 7 ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment son article 164 ;

Vu le plan de formation 2018/2019 du personnel de la ville de Vincennes approuvé par le Comité Technique du 13 juin 2018 ;

Considérant l'objectif de la Ville de permettre à ses agents d'accéder à des actions de formation utiles au développement de leurs connaissances, de leur savoir-être et de leur savoir-faire en vue de rendre un service public de qualité à la population ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de faire évoluer les compétences et la qualité du parcours professionnel de ses agents à travers des actions de formation ;

Après avis de la commission Administration municipale, Ressources humaines, Technologies de l'information et Affaires patriotiques du 22 juin 2018,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du plan de formation 2018/2019 du personnel de la Ville de Vincennes.

Pour extrait conforme,

Le Maire